



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Administratif des Installations Classées
PAIC

Dossier suivi par : Colette CHARRIER

Ligne directe : 04.50.08.09.24

Courriel : ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr

Objet : compte-rendu CSS UIOM de Chavanod du 14 octobre 2024

Annecy, le

25 NOV. 2024

Le lundi 14 octobre 2024 de 14 H 30 à 15 H 10 Monsieur David-Anthony DELAVOËT, secrétaire général de la Préfecture, sous préfet de l'arrondissement d'Annecy a présidé la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'UIOM de CHAVANOD (Sinergie).

Étaient présents :

Représentants Collège administrations de l'Etat

Madame Céline MONTERO, Adjointe à la Cheffe de l'UID DREAL des deux Savoie
Monsieur Joël CRESPIE, Inspecteur de l'environnement UID DREAL des deux Savoie

Représentants Collège Élus des Collectivités territoriales ou EPCI concernés

Monsieur Franck BOGEY, maire de Chavanod
Monsieur Gérard GRANGER, conseiller municipal, représentant la mairie de Montagny-Les-Lanches

Représentants Collège Exploitants

Monsieur Pierre BRUYERE, président du SILA

Représentants Collège Salariés

Monsieur Maxime SERVANT, représentant du personnel IDEX



Assistaient également à la réunion :

Madame Colette CHARRIER, Chef du Pôle Administratif des Installations Classées (PAIC), en charge du secrétariat de la Commission.

Madame Nathalie CHARTOGNE, directrice usine société IDEX

Monsieur Marc VINDRET, technicien usine société IDEX

Madame Valérie GUICHARD, DGS SILA

Madame Séverine BOURNEL, chargée de mission SILA

Monsieur VACHON Christophe Directeur Études et Travaux SILA

Madame ABADIE Pascale DGAS SILA

Absents excusés :

Monsieur Olivier BARRY, maire commune déléguée de Seynod représentant la mairie d'Annecy

Monsieur Gaëtan LABESQUE, inspecteur DDPP 74 – Service SPAE

Monsieur le secrétaire général ouvre la séance et indique que le point réglementaire est présenté en ouverture par la DREAL. L'ordre des présentations est le suivant :

- Point réglementaire DREAL
- Présentation de l'année d'exploitation 2023 avec un point particulier sur les résultats des analyses réglementaires et d'autosurveillance
- Présentation des évolutions prévues sur le site
- Présentation des résultats de la surveillance des rejets
- Présentation des résultats de la surveillance de l'environnement
- Présentation des démarches ISO 14001 et 50001

Chacune des présentations a fait l'objet d'un document PowerPoint qui détaille les éléments exposés. Ces documents sont joints au présent compte rendu.

1 – Point réglementaire par Monsieur Joël CRESPINE, UID DREAL

Monsieur Joël CRESPINE, inspecteur UID DREAL, présente la situation réglementaire de l'usine et le compte-rendu de l'action de la DREAL en matière d'inspection. Il indique que le site est réglementé par un arrêté préfectoral d'autorisation du 21 août 2023 qui introduit les principales dispositions nouvelles suivantes :

- la définition de conditions normales d'exploitation (NOC) et de conditions autres que normales (OTNOC) (limitées à 250 heures par an) conditionnant des limites de rejets atmosphériques,

- la réduction de certaines limites de rejets atmosphériques et liquides,
- la surveillance en continu des rejets atmosphériques de mercure.
- la surveillance en semi-continu des PCB/DL en plus des dioxines furanes.

Puis il présente les actions de contrôle de la DREAL se traduisant notamment par une inspection réalisée le 26 mai 2023 ainsi que par l'examen des différents résultats d'analyses des rejets, dont un contrôle inopiné par un laboratoire extérieur réalisé les 1^{er} et 2 août 2023, la validation de la déclaration annuelle des rejets sur l'application GEREPE et l'examen des résultats de la surveillance environnementale.

Monsieur Pierre BRUYERE, président du SILA, indique que l'on peut observer une certaine baisse des paramètres relevés à l'usine d'incinération.

Monsieur CRESPIE confirme la baisse concerne les poussières principalement.

2 – Présentation de l'année d'exploitation 2023 et des évolutions prévues sur le site par Mme BOURNEL (SILA). (voir document PowerPoint joint au compte-rendu)

Madame Séverine BOURNEL présente les faits marquants de 2023 suivant :

- la reprise du traitement des mâchefers sur le site de Sinergie. En 2022, les mâchefers avaient été traités par une IME (Installation de maturation et d'élaboration) à Loire sur Rhône. En 2023 le stockage, la maturation et le traitement ont été repris sur le site de Chavanod,
- l'application du nouvel arrêté préfectoral intégrant l'évolution réglementaire (BREF Incinération) et une extension de la zone de chalandise.

Madame BOURNEL présente ensuite les travaux réalisés en 2023 et ceux prévus en 2024.

Elle indique ensuite une baisse significative (- 10 000 t en 2023) sur les déchets entrants (ordures ménagères) qui passent de 78 127 t en 2022 à 68 523 t en 2023. À l'inverse on note une forte augmentation des déchets d'entreprises, qui passent de 16 136 t en 2022 à 23 391 t en 2023, venant combler une partie du vide de four laissé par les ordures ménagères.

Monsieur Pierre BRUYERE, président du SILA attire l'attention des services de l'État sur la baisse des tonnages de l'usine. Il convient en effet pour garder les 2 fours en fonctionnement que l'usine traite un minimum de 70 000 tonnes de déchets par an. C'est la raison pour laquelle le SILA sollicite l'appui de l'État pour faire revenir la Communauté de Communes Terre de Savoie (CCRTS) vers l'usine de Chavanod pour le traitement de ses déchets. En effet les différents délestages d'autres UVE vers l'usine de Chavanod qui ont permis de maintenir l'activité au-dessus de ce seuil ne sont pas à considérer comme pérennes pour les années à venir.

Monsieur le secrétaire général indique que les choses sont en train d'évoluer concernant le retour possible de la CCRTS vers l'usine de Chavanod, et que ce dossier est bien pris en compte et suivi par les services de l'État.

Madame MONTERO, adjointe UD DREAL indique que la DREAL est en effet favorable à cette solution d'un traitement en proximité par l'usine de Chavanod des déchets provenant du bassin de la CCRTS.

Madame BOURNEL présente ensuite le traitement des déchets entrants, le traitement des boues, des mâchefers et des REFIOM en 2023.

Puis elle présente les éléments relatifs à la valorisation énergétique des déchets traités.

3 – Présentation des résultats de la surveillance des rejets par Monsieur Marc VINDRET (IDEX). (voir document PowerPoint joint au compte-rendu).

Monsieur VINDRET (IDEX) présente les résultats de la surveillance des rejets atmosphériques de l'installation. Il indique que conformément à l'arrêté préfectoral qui la réglemente, l'usine doit réaliser deux fois par an des mesures semestrielles de ses rejets à la cheminée. Une des deux campagnes constituait un contrôle inopiné. Les résultats de ces analyses montrent que toutes les rejets, notamment ceux de dioxines et furanes (PCDD/F) et de PCB de type dioxines (PCB-DL) respectent les limites d'émission. Par ailleurs les analyses des cartouches destinées à mesurer en semi-continu les rejets atmosphériques de dioxines furanes en moyennes mensuelles montrent que les concentrations sont très inférieures au seuil de 0,8 ng/Nm³ prescrit par l'arrêté préfectoral du 21 août 2023.

Monsieur VINDRET présente ensuite les résultats des analyses des effluents liquides en 2023. Il mentionne des dépassements durant trois mois des limites de rejets en cuivre du fait de fortes pluies ayant lessivé les mâchefers sur l'une des plateformes où ils sont stockés.

4 – Présentation des résultats de la surveillance de l'environnement du site par Monsieur Marc VINDRET (IDEX). (voir document PowerPoint joint au compte-rendu).

Monsieur VINDRET présente, pour l'année 2023, les résultats de la surveillance des eaux souterraines sur site ainsi que la surveillance environnementale concernant les dioxines et furanes, les PCB-DL et les métaux recherchés dans le lait, les légumes, les lichens et les retombées atmosphériques.

D'une façon générale, les valeurs mesurées ne permettent pas de mettre en évidence un impact de l'usine sur son environnement.

Monsieur Franck BOGEY, maire de Chavanod indique qu'il n'y a pas de point de collecte des retombées atmosphériques sur la commune de Chavanod, hormis sur le site même de l'incinérateur. Il demande s'il serait possible d'envisager l'installation d'un point de mesures des retombées atmosphériques au chef-lieu de la commune, où se trouve la forte densité de logements et trois établissements scolaires.

Monsieur Pierre BRUYERE répond que cette demande serait de nature à rassurer la commune de Chavanod, mais peut-être serait-il judicieux également d'envisager l'installation d'un autre point de mesures sur la commune de Seynod, voire sur différents secteurs des alentours de l'usine.

Monsieur CRESPIE indique qu'une réunion est prévue au mois de novembre prochain pour examiner la question de l'ajout et/ou du retrait de points de mesures. Il ajoute qu'il serait opportun de se laisser guider par la rose des vents. Il demande quel est le point pressenti par Monsieur le maire de Chavanod.

Monsieur BOGEY précise que ce serait le secteur de la mairie, qui représente le point central de la zone concernée.

Monsieur le secrétaire général demande s'il y a un intérêt à suivre l'origine des vents ; Il convient d'examiner où se situent les écoles et si leur localisation représente une zone susceptible d'avoir des retombées de fumées.

Monsieur CRESPIE répond par l'affirmative. L'obligation de l'exploitant est de déterminer l'impact de l'incinérateur sur son environnement. En revanche, il n'a pas d'obligation relative aux pollutions dont il n'est pas susceptible d'être à l'origine, notamment pour identifier un émetteur interférent. Il faut donc que le programme de surveillance soit établi pour caractériser l'impact des polluants émis par l'installation, notamment en se basant sur la rose des vents.

Madame GUICHARD, DGS du SILA rappelle que lors d'une précédente campagne de surveillance de l'environnement, des impacts provenant de la ville d'Annecy et de l'autoroute avaient été mis en évidence. Le risque d'ajouter des points de mesures est de mettre en évidence des polluants sans lien avec l'incinérateur et sans pouvoir en expliquer l'origine.

Monsieur BOGEY déclare qu'il n'est pas inquiet, qu'il convient effectivement d'analyser la rose des vents. Si l'on considère les 5 points de prélèvements, ces derniers sont tous situés dans la ligne de l'autoroute.

Monsieur CRESPIE ajoute qu'il conviendra en cas d'ajout d'un nouveau point de veiller pour l'analyse des 5 compartiments notamment pour les sols, qu'il n'y ait pas de présence de remblais. Il ajoute que si le point n'est pas pertinent, cela risque de donner des informations qui n'apporteront rien, sauf à considérer ce nouveau point, comme point témoin.

Monsieur BOGEY, indique que si le nouveau point de prélèvement demandé est jugé non pertinent par l'administration il souhaiterait obtenir les explications s'y rapportant, pour rendre compte aux éventuelles demandes de ses administrés.

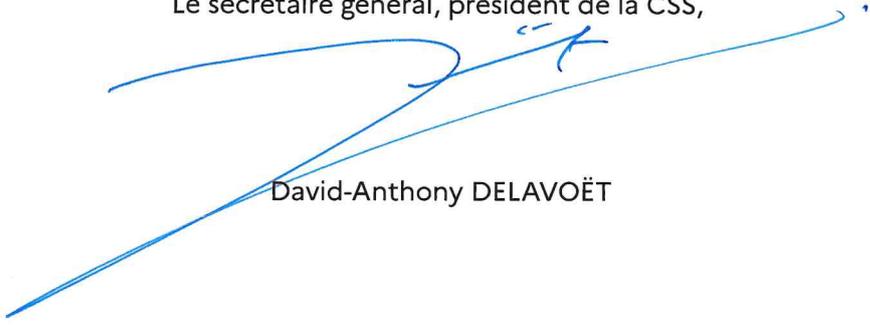
Monsieur BRUYERE conclut la réunion en déclarant que l'usine est « bien surveillée » et que tous les paramètres sont au vert. L'amélioration constante des rejets de l'usine se poursuit. Concernant les mâchefers il indique la perspective de couverture des stocks. Il souligne que l'arrêté de 2023 étend la

zone de chalandise et s'en félicite, ainsi que de l'amélioration des délais techniques pour la réalisation des balles et du traitement sur site des mâchefers qui permettent l'amélioration du bilan carbone de l'usine en réduisant les transports.

Monsieur le secrétaire général, remercie les services de la DREAL, le SILA, et l'opérateur IDEX. L'UVE de Chavanod est un outil indispensable pour le traitement en local des déchets, car la logique actuelle est bien de raccourcir les circuits de nos bassins de vie, y compris pour les exécutoires. Il est important d'avoir un incinérateur qui fonctionne bien, qui soit bien suivi afin de préserver la santé des riverains et les rassurer en ce qui concerne son innocuité.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Secrétaire Général, remercie les participants et lève la séance à 15 H 10.

Pour le Préfet,
Le secrétaire général, président de la CSS,



David-Anthony DELAVOËT